

# **123 CLEAN**

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Capital : 500 euros  
Siège social : 8 BIS IMPASSE DU RIOU  
04220 SAINTE-TULLE

Société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de formation

## **ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT**

### **Constitution de la Société**

### **Organisation de son fonctionnement**

### **Nomination du Président**

Madame LAFLEUR CATHY PIERRETTE, résidant « 8 IMPASSE DU RIOU 04220 SAINTE-TULLE » de nationalité Française, née le 05/01/1981 à Grasse (06), est nommée comme premier président de la Société pour une durée indéterminée .

Madame LAFLEUR CATHY PIERRETTE accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le Président ne recevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat, sous réserve de toute décision collective des associés ou décision de l'associé unique intervenant ultérieurement et lui attribuant une rémunération.

### **Jouissance de la personnalité morale de la Société**

Conformément à la loi, la Société ne jouira de la personnalité morale qu'à dater de son immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés. Le président est tenu, dès à présent, de remplir toutes les formalités nécessaires pour que cette immatriculation soit accomplie dans les plus courts délais.

L'état des actes accomplis au nom et pour le compte de la Société en formation, avec l'indication pour chacun d'eux de l'engagement qui en résulte pour la Société est annexé aux Statuts dont la signature emportera reprise desdits engagements par la Société lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Cet état a été en outre tenu à la disposition des associés dans les délais légaux à l'adresse prévue du siège social.

### **Publicité**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

L.C

- pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
- pour faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés ;
- et plus généralement pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Fait à SAINTE-TULLE

Date de signature : 18/01/2025

Madame LAFLEUR CATHY PIERRETTE

